

FORMULE DE DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT AU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

La formule ci-jointe s'adresse à tout justiciable qui désire présenter une demande de rétractation de jugement à la suite d'une déclaration de culpabilité par défaut pour une infraction à une loi du Québec.

1. INSTRUCTIONS POUR PRÉSENTER VOTRE DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT.

1.1 À qui adresser la demande

Si vous avez été déclaré coupable par défaut et que, pour un motif sérieux, vous n'avez pu présenter une défense, vous pouvez demander la rétractation de jugement en déposant votre demande à la Cour municipale où le jugement a été rendu.

1.2 Délai de production de la demande

Votre demande doit être produite dans les 15 jours de la date à laquelle vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable. Si le délai de 15 jours est expiré, vous pouvez faire une demande pour être relevé des conséquences de votre retard en remplissant le paragraphe 3 de la formule ci-joint. Vous devez y exposer les motifs pour lesquels il vous a été impossible de présenter votre demande dans le délai imparti.

1.3 Sursis d'exécution

Le dépôt d'une demande de rétractation de jugement ne suffit pas pour obtenir le sursis d'exécution du jugement. Pour ce faire, vous devez présenter une demande expresse de sursis d'exécution de jugement en remplissant la formule prévue à cette fin.

1.4 Effet de la demande

Si le juge accueille votre demande de rétractation de jugement, les parties sont remises dans l'état où elles étaient avant l'instruction. Le juge peut alors instruire la poursuite à nouveau ou l'ajourner à une date ultérieure.

1.5 Frais exigibles

Des frais sont exigés par le greffier lors de la présentation de votre demande de rétractation de jugement. Ces frais sont également exigibles pour la présentation d'une demande de sursis d'exécution de jugement. Le juge qui accueille ou rejette la demande de rétractation de jugement peut ou non imposer des frais. Il peut même ordonner que la question des frais soit déterminée lors du jugement sur le fond de la poursuite. Les frais que vous pourriez être appelé à payer sont fixés par règlement à 34.00 \$.

2. INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA FORMULE CI-JOINTE.

2.1 La Demande

Vous devez remplir l'en-tête et indiquer ensuite les allégués et les conclusions de la demande de rétractation de jugement.

2.2 L'En-Tête

- Inscrivez le numéro du constat d'infraction mentionné sur l'avis de jugement
- Inscrivez votre nom, prénom, date de naissance, adresse et code postal dans l'espace réservé à la partie demanderesse.
- Indiquez la désignation du poursuivant dans l'espace réservé à la partie intimée.

2.3 Les Allégués

Paragraphe 1

Indiquez la date de la déclaration de culpabilité mentionnée sur l'avis de jugement, sur le bref d'exécution ou sur le procès-verbal d'audience.

Paragraphe 2

Inscrivez la date à laquelle vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable.

Paragraphe 3

Vous devez remplir ce paragraphe uniquement lorsque votre demande de rétractation de jugement est produite après l'expiration du délai de 15 jours suivant la date où vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable. Vous devez y exposer les motifs pour lesquels il vous a été impossible de présenter votre demande dans le délai imparti.

Paragraphe 4

Vous devez exposer les motifs pour lesquels votre défense n'a pu être produite.

Exemple: je n'ai pas pris connaissance de la signification du constat d'infraction en raison de...

Paragraphe 5

Vous devez convaincre le juge que vous avez des motifs sérieux de contester le jugement. Pour ce faire, vous pouvez alléguer la nature de votre défense sans en divulguer la teneur. Exemple: je conteste en droit l'accusation qui m'est reprochée parce que...

2.4 Conclusions

Vous devez indiquer les conclusions recherchées en cochant la case appropriée, signer la demande de rétractation et indiquer la date et l'endroit où elle est présentée.

2.5 Déclaration sous serment ou affirmation solennelle

Vous devez rédiger la déclaration sous serment ou l'affirmation solennelle. Le serment ou l'affirmation solennelle est généralement reçu par un commissaire à la prestation de serment ou par un avocat, un notaire, un juge de paix ou le greffier d'une cour de justice.

2.6 Préavis

Vous devez indiquer dans le préavis le nom du poursuivant. De plus, vous devez obtenir du greffier du tribunal la date et l'heure où votre demande de rétractation sera entendue et, par la suite, inscrire ces renseignements dans le préavis.

2.7 Signification de la demande

Vous devez signifier votre demande de rétractation au poursuivant au moins 15 jours francs avant la date de sa présentation et, dans le même délai, produire cette demande au greffe du tribunal du lieu où le jugement a été rendu. La signification peut être faite par

courrier recommandé, certifié, prioritaire ou par huissier. La signification peut être remplacée par un récépissé signé et daté par le poursuivant et portant la mention "reçu copie pour valoir signification". Vous devez également transmettre une copie de votre demande au percepteur.

2.8 Signification de la décision

Vous devez signifier un double de la décision accueillant votre demande de rétractation de jugement ou de sursis d'exécution de jugement au percepteur et au huissier chargés de l'exécution du jugement. Le sursis d'exécution de jugement ne vous est accordé qu'à condition que cette signification ait été faite.

NOUS VOUS SUGGÉRONS DE CONSULTER UN AVOCAT POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.

**DISPOSITIONS DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE RELATIVES À LA SIGNIFICATION
ET À LA PRÉSENTATION DES DEMANDES AINSI QU'À LA RÉTRACTATION
DE JUGEMENT À LA DEMANDE DU DÉFENDEUR.
(Articles 19, 31, 32, 250 à 256 C.p.p)**

19. La signification d'un acte de procédure prescrite dans le présent code ou dans les règles de pratique peut être faite au moyen de la poste ou par un agent de la paix ou un huissier.

31. Toute demande écrite indique de façon précise et concise les faits et les motifs sur lesquels elle se fonde et les conclusions recherchées. Une déclaration sous serment attestant les faits allégués doit être jointe à la demande.

Toute demande écrite fait l'objet d'un préavis indiquant ses date et lieu de présentation.

32. Sauf disposition contraire tout préavis ainsi que, le cas échéant, la demande écrite et la déclaration faite sous serment doivent être signifiés à la partie adverse au moins cinq jours francs avant la date de présentation de la demande et être produits au greffe du tribunal compétent du lieu de présentation dans ce délai à moins que les règles de pratique ne prévoient un délai différent.

250. Le défendeur qui a été déclaré coupable par défaut et qui, pour un motif sérieux, n'a pu se présenter sa défense peut demander la rétractation de ce jugement au juge qui l'a rendu ou, s'il n'est pas disponible, à un juge ayant compétence pour le rendre dans le district judiciaire où le jugement a été rendu.

Lorsque le jugement a été rendu dans le district visé au deuxième alinéa de l'article 187, la demande de rétractation peut en outre être présentée dans le district où la poursuite a été rendue.

251. La demande de rétractation se fait par écrit et indique, en outre des motifs qui la fondent, que le défendeur conteste le bien-fondé du jugement.

Toutefois, elle peut aussi se faire oralement lorsque le défendeur se présente à l'audience après le jugement à condition que le juge et le poursuivant soient encore présents dans la salle d'audience.

252. La demande écrite doit être produite dans les 15 jours de la date à laquelle le défendeur a pris connaissance du jugement le déclarant coupable.

Toutefois, sur demande écrite, le juge peut relever le défendeur des conséquences de son retard lorsque celui-ci établit qu'il était dans l'impossibilité de présenter une demande de rétractation dans ce délai.

253. Le juge accueille la demande de rétractation s'il est convaincu que les motifs de rétractation allégués sont sérieux et que le défendeur a un motif pour contester le bien-fondé du jugement.

Lorsque la demande est accueillie, les parties sont remises dans l'état où elles étaient avant l'instruction et le juge peut alors instruire la poursuite à nouveau ou ajourner la nouvelle instruction à une date ultérieure.

254. Le juge qui rejette la demande de rétractation peut le faire avec ou sans frais dont le montant est fixé par règlement. S'il accueille la demande, il peut le faire sans frais ou ordonner que ceux-ci soient déterminés, s'il y a lieu, lors du jugement sur la poursuite.

255. La demande de rétractation n'opère pas sursis de l'exécution à moins que le juge ne l'ordonne sur demande du défendeur.

Un préavis de la demande de sursis est signifié au poursuivant sauf s'il est présent lors de la demande. Toutefois, en cas d'urgence, le juge peut ordonner le sursis même si le préavis de cette demande n'a pas été signifié au poursuivant.

256. La personne chargée de l'exécution du jugement est tenu d'y surseoir et de rapporter sans délai au greffe l'ordonnance d'exécution dès que lui est signifié un double de la décision qui accueille la demande de rétractation ou du sursis de l'exécution.

Partie demanderesse

Contre

Partie intimée

**DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT
(Article 250 du Code de procédure pénale)**

À UN JUGE DE CETTE COUR OU À UN JUGE DE PAIX, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT:

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le _____ dans le dossier mentionné ci-dessus.
2. J'ai pris connaissance du jugement le _____
3. Je demande à être relevé des conséquences de mon retard à présenter ma demande dans les 15 jours de la date où j'ai pris connaissance du jugement. Les motifs pour lesquels il m' a été impossible de présenter ma demande dans ce délai sont les suivants:

4. Je n'ai pu présenter ma défense pour les motifs suivants:

5. Je conteste le bien-fondé du jugement pour les motifs suivant (dites sommairement de quelle nature est votre défense, sans entrer dans le détail):

PAR CES MOTIFS, VOUS PLAISE:

D'ACCUEILLIR

- la demande pour être relevé des conséquences du retard à présenter la demande de rétractation de jugement dans le délai imparti;
- la demande de rétractation de jugement.

D'INSTRUIRE immédiatement la poursuite ou d'ajourner la nouvelle instruction à une date ultérieure qu'il vous plaira de fixer.

À _____, le _____

Partie demanderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT OU AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, _____

né le _____

exerçant la profession de _____

et domicilié au (adresse et code postal) : _____

Téléphone : _____

déclare sous serment affirme solennellement que:

1. Je suis la partie demanderesse
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

Et j'ai signé

à _____, le _____

Partie demanderesse

Déclaré sous serment
 Affirmé solennellement devant moi

à _____, le _____

Personne autorisé à recevoir le serment ou l'affirmation solennelle

PRÉAVIS

Nom du poursuivant _____

Adresse 399 rue Dorval
L'Assomption, Québec
J5W 1A1

PRENEZ AVIS que la présente demande de rétractation de jugement sera présentée

à la Cour municipale de L'Assomption sise au 379 rue Dorval, L'Assomption, Québec

le _____ à _____ heures.

À _____, le _____

Partie demanderesse